

Communiqué de presse

Berne, le 29 janvier 2009

Révision de la liste des analyses: la FMH réagit à la décision du conseiller fédéral Couchepin

## **Démantèlement de la sécurité des patients et de la qualité**

**Malgré les critiques massives de diverses organisations du domaine de la santé, Pascal Couchepin a approuvé la révision actuelle de la Liste des analyses. Celle-ci constitue une menace pour quelque 7 500 laboratoires de cabinet médical et pour la qualité des soins. Cette révision ne permet pas non plus de faire des économies, se bornant à transférer des coûts qui continueront à croître. Or, le modèle «Tarif Point-of-Care» élaboré par la FMH aurait été une proposition convaincante pour une révision de la liste des analyses qui ne mette pas en danger les patients et des postes de travail.**

Le conseiller fédéral Pascal Couchepin l'a annoncé aujourd'hui: la révision de la Liste des analyses proposée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sera mise en œuvre. Cette révision, qui comprendra notamment un monitoring, a été très fortement critiquée par de nombreuses organisations. En effet, l'ordonnance qui entre ainsi en vigueur menace l'existence de quelque 7500 laboratoires de cabinet et des postes d'assistantes médicales. La Liste des analyses révisée fera aussi diminuer la sécurité et la qualité des soins médicaux. La FMH avait reconnu très tôt ce danger et développé un modèle convaincant et flexible sous la forme d'un «Tarif Point-of-Care». Pour la Fédération des médecins suisses, la décision prise aujourd'hui est incompréhensible, car elle entraînera une baisse massive de la qualité de la médecine de famille et aura donc des conséquences négatives sur la fourniture de soins à la population.

Mais l'OFSP et le conseiller fédéral ont fait la sourde oreille à la proposition de la FMH; pire, pendant longtemps, l'Office n'a pas voulu révéler ses bases de calcul. Il met en fait dans le même sac les laboratoires de cabinet et les laboratoires industriels, bien que leurs conditions de production – analyses exécutées individuellement ou analyses en série – soient totalement différentes. Les analyses seront à l'avenir davantage confiées aux grands laboratoires, ce qui retardera les décisions thérapeutiques et rendra nécessaires des consultations supplémentaires entraînant des surcoûts.

Le conseiller fédéral Couchepin a par ailleurs approuvé la nouvelle version du TARMED qui entrera en vigueur le 1er mars 2009. Celle-ci prévoit désormais une indemnisation pour les visites à domicile. Les suppléments pour consultations urgentes y sont en outre relevés à leur niveau d'origine. Cette mesure résulte d'un monitoring de l'ensemble des coûts des urgences effectué par les partenaires tarifaires FMH et santésuisse.

*Pour plus d'informations sur les laboratoires de cabinet médical:*

- [Prise de position](#)
- [« Tarif Point-of-Care »](#)

**Renseignements:**

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication de la FMH  
Tél. 031/359 11 50, E-mail: [jacqueline.wettstein@fmh.ch](mailto:jacqueline.wettstein@fmh.ch)